

BULLETIN MUNICIPAL

NOVEMBRE 2018

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

UN SALON DE COIFFURE A BELRUPT

Depuis septembre, le salon de coiffure d'Isabelle Triffaut fonctionne à Belrupt, 2 rue de la Côte, au rez de chaussée de la Maison du Verger. « **L'appart d'Isa** » rend ainsi bien service à toutes celles et tous ceux qui ont besoin d'elle. Cela dynamise davantage encore le village. Merci à Isabelle pour cette initiative. N'hésitez pas à franchir la porte du salon ...

D'autant qu'il y aura **ouvertures exceptionnelles les dimanche 23 et 30 décembre ainsi que les lundis 24 et 31 décembre. Et pensez à offrir des cartes cadeaux du montant de votre choix.**

NOUVELLE TOURNEE A BELRUPT

MONSIEUR HENRY BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR

Monsieur Fabien Henry a pris l'initiative de faire une tournée de vente sur Belrupt, le vendredi et nous l'en remercions.

La tournée se déroule comme suit :

- 52 rue du Moulin - 34 rue du Moulin - 32 rue du Moulin
- 10 rue Joseph Corda
- place de la Mairie
- 14 Grand Rue
- 16 rue de la Chiffour

Mais d'autres arrêts sont possibles. Dans ce cas, il vaut mieux téléphoner au magasin, à Dugny, au 03 29 85 70 38.

RAMASSAGE DES DECHETS MENAGERS PENDANT LES FÊTES

C'est le mardi matin que nos poubelles sont collectées par l'entreprise chargée de ce travail.

Cette année, Noël et Nouvel An tombent un mardi. Le ramassage aura donc lieu un autre jour : pour les deux fériés, c'est le samedi précédent qui a été retenu.

Donc ramassage des poubelles le **samedi 22 décembre à la place du jour de Noël – et le samedi 29 à la place du Jour de l'An.** Merci de bien noter tout cela.

REVEILLON DU 31 DECEMBRE

L'association Belrupt Loisirs souhaite organiser le réveillon de la Saint Sylvestre. Le tarif sera de 50 € boissons comprises.

Si vous êtes tentés vous pouvez vous inscrire dès maintenant et jusqu'au 15 décembre dernier délai auprès de Mme Evelyne BERTHELEMY (06.19.25.25.33) ou Monsieur Claude REALE (06.15.51.56.34). Les réservations ne seront effectives qu'à réception du règlement.

LOGEMENT DISPONIBLE

Un logement T3 est disponible 4 rue de la Chiffour . Le loyer est de 413 € .Pour tout renseignement merci de vous adresser en mairie

MERCI A.....

Grainne Nic'Cartaigh et Loïc Lesoudier pour l'excellent repas concocté au profit de nos ainés

NOUVEAUX TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal a fixé de nouveaux tarifs pour la location de la salle des fêtes après les travaux d'extension et l'équipement du coin cuisine en matériel neuf et performant. Les voici :

- pour les habitants de Belrupt, tarif unique pour le week-end : 160 euros (avec dépôt d'une caution de 800 euros)
- pour les « extérieurs », tarif unique pour le week-end : 300 euros (avec caution de 1.200 euros)
- une location courte pour les habitants de Belrupt (environ 4 heures) : 50 euros

ECONOMISONS L'EAU

Le manque de pluie depuis cet été a fortement impacté les ressources d'eau potable. La sécheresse qui touche actuellement notre département risque de perdurer malgré le retour des précipitations et de températures plus basses. Les situations de sécheresse exceptionnelles que traverse notre département depuis 2003 et les craintes actuelles nous conduisent à envisager, dans notre vie quotidienne, une gestion durable de la ressource en eau, en changeant nos habitudes et en adoptant un comportement responsable.

Voici quelques gestes simples à adopter :

- Je recherche et je répare au plus vite les éventuelles fuites d'eau de mon réseau privé (une fuite goutte à goutte peut représenter 35 000 litres d'eau par an),
- J'évite de laisser couler l'eau très longtemps pour obtenir de l'eau très chaude ou très fraîche,
- Je ne fais fonctionner mon lave-linge et mon lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins,
- J'utilise l'eau de lavage des légumes et des fruits pour arroser mes plantes,
- Je prends une douche plutôt qu'un bain (un bain = 150 litres, une douche rapide = 30 à 40 litres),
- Je coupe l'eau quand je me brosse les dents, me lave les mains, me rase ou me savonne sous la douche (je réduis ainsi ma consommation d'eau de moitié),
- Je me renseigne auprès de la mairie lorsque je souhaite remplir ma piscine ou réaliser des travaux susceptibles de consommer beaucoup d'eau,
- J'arrose tard le soir pour éviter les pertes par évaporation : en plein été, l'eau utilisée entre 9h et 20h disparaît en quasi-totalité par évaporation.

Par ailleurs, la préfète, sur proposition du comité sécheresse qui s'est tenu le 25 octobre 2018, a décidé de maintenir le département en niveau d'alerte qui impose notamment les restrictions suivantes sur les usages de l'eau :

- Interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles ;
- Interdiction de nettoyer les chaussées, trottoirs, cours ou terrasses.

Il est rappelé que le non-respect des interdictions constitue une infraction passible d'une contravention de 5ème classe (amende maximum de 1 500€). Les limitations d'usage s'appliquent jusqu'au 30 novembre 2018.

Merci pour votre compréhension et votre implication